

Thérapie photodynamique

Madame, Monsieur,

Le traitement qui vous a été proposé consistera à injecter dans une veine du bras, au moyen d'une perfusion intraveineuse, un médicament photosensibilisant. Quelques minutes après la fin de la perfusion, un rayon laser faiblement dosé, tout à fait indolore, éclaire le fond d'œil pour activer le produit sensibilisant.

Vous êtes en effet porteur de vaisseaux anormaux (« néo vaisseaux »), affectant le centre de votre rétine. Votre ophtalmologiste vous propose la réalisation d'un traitement destiné à diminuer le risque d'une baisse sévère de la vision. Dans l'étude qui a permis de valider ce traitement, il a souvent fallu retraiter les patients au bout de trois mois et souvent à plusieurs reprises. Le présent document a été élaboré pour vous donner les informations sur ce nouveau traitement et répondre à quelques interrogations légitimes. Nous insistons sur les précautions indispensables à la bonne tolérance du traitement. N'hésitez pas à interroger le médecin qui vous répondra si des points restent obscurs.

Cette fiche contient l'information sur le traitement qui vous est proposé, sur ses résultats et sur ses reprises.

Obtention du médicament

Le remboursement du traitement n'est accordé que pour certaines indications précises, susceptibles d'être modifiées.

Réalisation pratique du traitement

Il est nécessaire de dilater le pupille de l'œil à traiter, c'est pourquoi il est recommandé de venir accompagné. La séance dure environ une heure, avec pose d'une perfusion et réalisation du laser selon une séquence très précise.

Effets indésirable, incidents et accidents.

Il peut exister des **contre-indications** d'ordre général qui empêchent la réalisation du traitement.

Le traitement est tout à fait supporté dans la majorité des cas. Néanmoins, des effets indésirables, rares et sans gravité, sont à signaler:

- douleurs transitoire au point d'injection du médicament sensibilisant
- douleur du bas du dos pendant la durée de la perfusion.

Toute douleur pendant la perfusion doit impérativement être signalée au médecin ou à l'infirmière.

D'autres effets indésirables ont été rapportés, lié à une photosensibilisation cutanée: brûlures s'apparentant à des coups de soleil, nécrose cutanée au point d'injection. En effet, en raison du caractère photosensibilisant du médicament qui est injecté, et bien que le produit soit pratiquement éliminé en 24heures, il est impératifs de se protéger de la lumière vive naturelle ou artificielle pendant 48heures. Des lunettes spécifiques masquant à la fois la lumière bleue et la lumière rouge vous seront remises à la fin de la séance de traitement. Un bracelet orange, signalant l'injection d'un produit photosensibilisant, vous sera également remis.

Enfin l'arrêt du processus pathologique peut ne pas se produire. Sur le plan oculaire en effet, la réussite immédiate du traitement n'est pas obtenue dans tous les cas. Il peut y avoir une baisse de la vision. Par ailleurs, une ou plusieurs séances seront habituellement nécessaires; l'indication en est portée grâce à une angiographie récente.

Il convient de bien noter que cette méthode thérapeutique est nouvelle, et ses effets à terme (récidives, aggravation,

effets secondaires) ne sont pas connus.

Sont à éviter pendant 48 heures:

- A l'intérieur:
 - les lampes halogènes et les autres lumières vives
 - les éclairages utilisés chez les dentistes et dans les salles d 'opérations
 - les écrans d'ordinateurs
 - la télévision
- A l'extérieur
 - la lumière du soleil. Il vous est donc recommandé de porter des manches longues et des lunettes de soleil en cas de sortie.

En cas de problème survenant dans les jours qui suivent le traitement, n'hésitez pas à nous appeler pour nous en faire part.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussigné reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.
J'ai reçu une information sur tous les coûts de l'opération.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

☐

Donne mon accord

☐

Ne donne pas mon accord

Date et Signature

au Drpour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Ces fiches nationales ont été créées sous l'égide de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) et du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF). Mai 2002. <http://www.sfo.asso.fr>